

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences n° 1 : Organisation et préparation des opérations de maintenance sur un parc d'ascenseurs			
A.1.1 La prise d'informations élémentaires sur les interventions de maintenance sur un parc d'ascenseurs à conduire	C.1.1.1 Identifier les obligations fixées réglementairement concernant l'entretien d'un parc d'ascenseurs ainsi que les engagements contractuels de l'entreprise vis-à-vis de ses clients , afin de conduire ses opérations de maintenance dans le respect des normes de sécurité et des clauses de prestation de services proposés par son entreprise.	Toutes les compétences constitutives du bloc sont évaluées sur la base de la mise en situation et des productions suivantes : Organisation et préparation d'une tournée d'opérations de maintenance sur ascenseurs , comprenant : - l'identification des contextes d'intervention, - la prise et l'analyse des informations concernant les interventions à conduire, - la planification d'une tournée, - l'identification d'urgences et la réorganisation de la planification de	- Les obligations réglementaires liées à la nature et la périodicité des opérations de maintenance à conduire sur un parc d'ascenseurs sont identifiées. - Les obligations résultant de l'engagement contractuel entre l'entreprise et le client et déterminant la nature et la qualité des interventions de maintenance à opérer sont identifiées.
	C.1.1.2 Identifier le contexte, la nature et les particularités des interventions à réaliser sur le parc d'ascenseurs , en consultant les rapports et comptes rendus dématérialisés des visites opérées antérieurement ou fournis par l'intelligence artificielle (AI) de l'ascenseur et en analysant les informations élémentaires transmises en cas de panne, afin de préparer les visites de maintenance préventive ou curative à conduire.		- Le type et les sources d'informations nécessaires à la préparation de l'intervention (rapports antérieurs, comptes rendus numériques, appel téléphonique...) sont identifiés et exploités. - L'analyse des informations est correcte et permet une traduction fidèle du besoin du client. - L'identification du type d'intervention à conduire est cohérente avec l'analyse du besoin du client. - Les particularités du contexte d'intervention et les besoins spécifiques qui en résultent sont identifiés.

A.1.2 La hiérarchisation, la priorisation et la planification des interventions de maintenance sur un parc d'ascenseurs	<p>C.1.2.1 Organiser ses interventions de maintenance préventive et curative sur le parc d'ascenseurs au moyen d'une application mobile dédiée, en hiérarchisant et en priorisant les visites compte tenu des échéances à respecter et en les rationalisant au regard des temps et distances de déplacement, afin d'optimiser le déroulement de ses tournées et d'en limiter la consommation d'énergie en application des principes de développement durable.</p>	<p>la tournée selon les priorités définies,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sélection des équipements de sécurité adaptés aux interventions à conduire, - l'identification et la fourniture des documents techniques et administratifs nécessaires à l'intervention, - la sélection de l'outillage nécessaire à l'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> - La planification de la tournée est rationnelle et optimale, compte tenu des impératifs liés au degré d'urgence des interventions à mener et à la situation géographique des appareils concernés. - La tournée est planifiée au moyen d'une application numérique sur smartphone. - L'organisation de la tournée permet de réaliser des économies de temps et de consommation énergétique. - L'organisation de la tournée permet de garantir le respect des délais de mise en œuvre des visites périodiques imposés par la loi.
	<p>C.1.2.2 Ajuster son planning de visites et d'interventions sur le parc d'ascenseurs, en tenant compte des contraintes, des aléas et d'éventuelles demandes d'intervention en urgence (de type dépannage), afin de garantir le respect des engagements contractuels de son entreprise vis-à-vis de ses clients.</p>	<p>Mises en situation professionnelle réelles en entreprise donnant lieu à un rapport écrit et soutenu en centre de formation</p>	<p><i>Conditions de réalisation pour un candidat issu de la formation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les urgences sont identifiées et les interventions à mener sont hiérarchisées et priorisées. - Les choix de réorganisation de la tournée et de sa planification sont optimaux et permettent la rationalisation des déplacements. - Les choix de réorganisation garantissent le respect des engagements contractuels de l'entreprise vis-à-vis de ses clients en terme de délais d'intervention.
A.1.3 La préparation du matériel, de l'outillage et de la documentation nécessaires aux interventions de maintenance sur un parc d'ascenseurs	<p>C.1.3.1 Rassembler les documents (au format physique et/ou numérique), équipement de protection individuelle (EPI), matériels et outillages nécessaires aux interventions de maintenance préventive et curative sur le parc d'ascenseurs, en analysant la nature des opérations à réaliser et en tenant compte des obligations réglementaires de sécurité, afin de disposer des éléments suffisants pour faire sa tournée dans de bonnes conditions.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - les documents administratifs nécessaires à l'intervention sont identifiés et fournis de façon complète. - L'identification de l'outillage nécessaire à l'intervention est juste. - La disponibilité de l'outillage et son bon fonctionnement sont vérifiés. - La classification des lieux d'intervention et les besoins spécifiques de sécurité qui leur sont liés sont identifiés. - L'identification des équipements de sécurité à mobiliser est juste et conforme aux obligations réglementaires.

Bloc de compétences n° 2 : **Opération des interventions de maintenance préventive sur un parc d'ascenseurs**

<p>A.2.1 La préparation <i>in situ</i> de l'intervention préventive sur ascenseur, en application du protocole de sécurisation de l'opération de maintenance</p>	<p>C.2.1.1 Avertir le propriétaire de l'installation (ou son représentant) de son arrivée et de l'opération de maintenance à venir, en adoptant un comportement professionnel et respectant les usages de politesse et de sociabilité, afin de contribuer à l'entretien de la relation clients et de proposer une image positive de son entreprise.</p>	<p>Toutes les compétences constitutives du bloc sont évaluées sur la base de la mise en situation et des productions suivantes :</p> <p>Opération de plusieurs interventions de maintenance préventive correspondant aux visites réglementaires sur un ascenseur, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de l'intervention (prise de contact avec le client et installation de la signalétique), - le contrôle des éléments d'utilisation et de sécurité élémentaires de l'ascenseur, - le contrôle des parties techniques et des systèmes de sécurité de l'ascenseur, - la réalisation des tests sur l'ascenseur, - le repérage éventuel d'anomalies et d'éléments d'usure, - le nettoyage de l'ascenseur et des parties techniques suite à l'intervention, - la saisie de ses observations dans le document suivi physique et dématérialisé, - la prévention du client concernant les améliorations possibles à apporter à l'ascenseur. 	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation physique (tenue, attitude) est conforme au positionnement de l'entreprise et aux consignes formulées en la matière, et contribue à donner une image positive de l'entreprise. - La teneur des échanges est respectueuse des règles de civilité élémentaires et professionnelles et contribue à l'instauration et l'entretien d'une relation positive avec la clientèle de l'entreprise. - L'attitude est adaptée aux caractéristiques de l'interlocuteur, notamment lorsqu'il est en situation de handicap.
	<p>C.2.1.2 Mettre en place l'installation permettant l'intervention de maintenance préventive sur l'ascenseur, en appliquant le protocole de sécurité défini par son entreprise et en procédant aux affichages informant les usagers potentiels des opérations en cours, afin de réaliser la visite technique dans des conditions garantissant sa sécurité et celle du public.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Avant intervention, une signalétique claire et accessible au public (quels que soient ses particularités et éventuels handicaps) est mise en place et garantit son information des opérations en cours sur l'ascenseur. - Les équipements nécessaires à l'intervention (EPI) sont revêtus conformément à la réglementation et aux consignes de l'entreprise. - Les conditions de la mise en place de l'intervention permettent son déroulement dans des conditions optimales de sécurité, pour le technicien comme pour le public.
<p>A.2.2 La réalisation des tests et vérifications prescrits réglementairement et propres aux différentes visites de contrôle périodiques</p>	<p>C.2.2.1 Contrôler le fonctionnement des éléments d'utilisation et de sécurité élémentaires de l'ascenseur, en s'assurant du bon état de marche des fonctionnalités à destination des utilisateurs dans la cabine (lumières, commandes, indicateurs, systèmes d'alarme...) et de l'état de service de l'appareil (arrêt à chaque étage, système de secours...), afin d'attester la conformité de l'installation ou de détecter d'éventuelles anomalies du point de vue de l'usage et de la sécurité.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les vérifications sont opérées conformément aux dispositions réglementaires concernant les points de contrôle obligatoires des différentes visites périodiques. - Les vérifications sont opérées conformément aux dispositions du contrat de maintenance liant l'entreprise et le client concernant les points de contrôle obligatoires mais non spécifiés en relation avec les différentes visites périodiques.

		<p><i>Conditions de réalisation pour un candidat issu de la formation</i></p> <p>Mises en situation professionnelle reconstituées en centre de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments d'utilisation et de sécurité élémentaires sont contrôlés et leur bon fonctionnement est vérifié de façon exhaustive. - L'état de fonctionnement et de conformité des éléments d'utilisation et de sécurité élémentaires est constaté et attesté avec raison ou, au contraire, les anomalies sont repérées de façon exhaustive.
	<p>C.2.2.2 Contrôler l'entretien des parties techniques de l'installation (local machine et gaine de l'ascenseur), en vérifiant l'état des systèmes électriques (éclairage, armoire de commande, fusible), des systèmes de sécurité (frein, contacts de sécurité, mécanisme de déverrouillage des portes), ainsi que des éléments mécaniques (niveau d'huile hydraulique et lubrification des guides et contrepoids), afin d'attester la conformité de l'installation ou de détecter d'éventuelles anomalies du point de vue mécanique et de la sécurité.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les vérifications sont opérées conformément aux dispositions réglementaires concernant les points de contrôle obligatoires des différentes visites périodiques. - Les vérifications sont opérées conformément aux dispositions du contrat de maintenance liant l'entreprise et le client concernant les points de contrôle obligatoires mais non spécifiés en relation avec les différentes visites périodiques. - Les systèmes électriques de l'ascenseur sont contrôlés et leur état d'entretien et de fonctionnement vérifié. - Les systèmes de sécurité de l'ascenseur sont contrôlés et leur état d'entretien et de fonctionnement vérifié. - L'état des éléments mécaniques de l'ascenseur sont contrôlés et leur état d'entretien et de fonctionnement vérifié. - L'état de fonctionnement et de conformité des parties techniques de l'installation est constaté et attesté avec raison ou, au contraire, les anomalies sont repérées de façon exhaustive. - L'ensemble des opérations est accomplie en toute sécurité et dans le respect du protocole et des consignes de l'entreprise en la matière.

	<p>C.2.2.3 Tester l'état de marche des éléments techniques complexes de l'ascenseur et de l'installation, en opérant les essais permettant de valider le fonctionnement des éléments de sécurité majeurs (systèmes « antidérive, rupture et survitesse », adhérence des câbles et efficacité du frein), afin d'attester la conformité de l'installation ou de détecter d'éventuelles anomalies du point de vue mécanique et de la sécurité.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Un essai des freins et des systèmes antidérive, rupture et survitesse » est opéré. - Un essai de glissement des câbles est opéré. - Un test « parachute » est réalisé. - Avant remise en service de l'ascenseur, un test d'efficacité est opéré et son résultat est satisfaisant. - L'ensemble des opérations est accomplie en toute sécurité et dans le respect du protocole et des consignes de l'entreprise en la matière.
	<p>C.2.2.4 Repérer les pièces de l'ascenseur défectueuses ou présentant des signes d'usure, en évaluant la criticité de leur état et le degré d'urgence de leur remplacement, afin de prévenir les services de son entreprise de la nécessité de commander des pièces de substitution.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Au cours de la visite et des différents contrôles effectués, tout élément défectueux ou signe d'usure est repéré sur les pièces et composantes de l'ascenseur. - Le degré de criticité des éléments défectueux ou signes d'usure repérés est correctement évalué, ainsi que l'urgence du remplacement nécessaire. - Les informations nécessaires à leur remplacement sont consignées de façon exacte et suffisante en vue de leur transmission à l'entreprise.
<p>A.2.3 La réalisation des opérations d'entretien et de nettoyage prescrites règlementairement et propres aux différentes visites de contrôle périodiques</p>	<p>C.2.3.1 Nettoyer l'ascenseur et ses installations (cabine d'ascenseur, local technique, gaine, fosse), afin de laisser un espace respectant les règles d'hygiène garantissant l'usage sécurisé des utilisateurs ainsi que l'intervention ultérieure d'autres techniciens conformément à la réglementation.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue de l'intervention, les espaces techniques (local, gaine fosse) et accessibles au public (cabine) sont nettoyés avec les produits adaptés et respectant les normes environnementales. - A l'issue de l'intervention, les espaces techniques (local, gaine fosse) et accessibles au public (cabine) sont laissés dans un état d'hygiène et de propreté contribuant au bon entretien des installations et garantissant une utilisation commode, satisfaisante et sécurisée pour les usagers.

	<p>C.2.3.2 Opérer le traitement des déchets occasionnés par l'intervention de maintenance sur l'ascenseur, en appliquant les procédures et dispositions prévues par son entreprise concernant le recyclage des huiles et consommables, afin de contribuer à la protection de l'environnement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les règles et le protocole de traitement des déchets prévus par l'entreprise sont scrupuleusement respectés et appliqués. - Le traitement des déchets opéré garantit, dans la mesure du possible, leur recyclage ou leur transmission à des entreprises spécialisées afin de prévenir tout risque de pollution (concernant les huiles, principalement).
<p>A.2.4 La clôture administrative de la visite de contrôle périodique de l'ascenseur (bi-trimestrielle, semestrielle et annuelle)</p>	<p>C.2.4.1 Renseigner le(s) document(s) de suivi technique de l'ascenseur, en consignait dans un carnet d'entretien et dans une application numérique dédiée ses observations et les actions menées durant l'intervention, afin d'assurer la transmission, la traçabilité et la conservation des informations auprès des parties prenantes (entreprise, propriétaires et syndic) et de garantir la mise à disposition d'un historique complet de toutes les opérations de maintenance préventive sur les installations concourant à leur bon entretien.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les documents et outils de suivi de l'entretien de l'ascenseur, au format physique et numérique, sont renseignés. - Les informations portées dans les documents (et outils) de suivi de l'entretien de l'ascenseur respectent les obligations minimales (date, nature de l'intervention...). - L'intervention menée est commentée et des observations particulières sont formulées, notamment à destination d'une intelligence artificielle dans le cas d'un ascenseur connecté. - Le renseignement des documents de suivi permet d'assurer l'historique de l'entretien de l'ascenseur et de tracer toutes les informations le concernant.
	<p>C.2.4.2 Conseiller son client (ou son représentant) sur les évolutions techniques souhaitables ou nécessaires à apporter à l'ascenseur à l'issue de sa visite, en l'informant des points de non-conformités repérés au regard de la réglementation et en lui indiquant les améliorations possibles et contribuant à la fiabilité de son utilisation, afin de garantir la mise aux normes de l'appareil et de contribuer à son amélioration.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue de l'intervention, un compte rendu oral informel est fait auprès du client de l'ascenseur ou de son représentant. - Les non-conformités constatées, au regard de la réglementation et son évolution, sont signalées au client ou à son représentant de façon exacte et exhaustive. - Les points d'amélioration potentielle de l'ascenseur et portant sur des éléments non fondamentaux mais contribuant à son confort d'utilisation sont signalés au client ou à son représentant de façon argumentée et convaincante.

Bloc de compétences n° 3 : **Opération des interventions de maintenance curative sur un parc d'ascenseurs**

<p>A.3.1 La prise d'informations complémentaires nécessaires à l'intervention de dépannage sur ascenseur</p>	<p>C.3.1.1 Collecter auprès des usagers présents et/ou du propriétaire (ou son représentant) les informations complémentaires à celles transmises en amont concernant la panne de l'ascenseur, en veillant à adopter une attitude professionnelle et en identifiant les questions permettant d'éclairer la situation, afin de saisir son contexte d'intervention et d'orienter les investigations pour comprendre la panne et détecter son origine.</p>	<p>Les candidats doivent présenter les productions suivantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes informations complémentaires à obtenir pour diagnostiquer la situation de l'intervention à mener et l'origine de la panne sont correctement identifiées et traduites sous forme de questionnaire. - L'attitude adoptée vis-à-vis de l'interlocuteur est professionnelle et est adaptée à ses caractéristiques, notamment s'il est en situation de handicap.
	<p>C.3.1.2 Sécuriser l'intervention de maintenance curative sur l'ascenseur, en mettant en place la signalisation (pancarte, balisage) avertissant les usagers de sa neutralisation et en prévenant tout risque de chute en gaine de l'appareil, afin d'éviter toute tentative d'utilisation représentant un danger pour les usagers comme pour le technicien.</p>	<p>Opération d'une intervention de maintenance curative sur un ascenseur, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise d'informations complémentaires auprès du client et/ou des usages, - la sécurisation de l'intervention, - le diagnostic d'une panne sur une technologie connue (en autonomie), - le diagnostic d'une panne sur une technologie nouvelle nécessitant la consultation de ressources externes (collaborateurs, documentation constructeur), - le traitement et la résolution de la panne, 	<ul style="list-style-type: none"> - Le protocole de sécurisation de l'intervention est appliqué conformément aux consignes de l'entreprise et permet de prémunir les usagers de tout risque. - L'application du protocole de sécurisation tient compte des besoins particuliers des usagers en situation de handicap et permet de les avertir de l'intervention en cours ou à venir.
<p>A.3.2 Le diagnostic de la nature de la panne d'ascenseur et de son origine</p>	<p>C.3.2.1 Procéder à l'examen de l'ascenseur et de ses différents systèmes et composants, en s'appuyant sur les outils de diagnostic numériques et la documentation technique accessible sur place ou en ligne, afin d'établir un constat technique de défaillance, de diagnostiquer précisément la nature de la panne et d'identifier la fonction défaillante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la remise en service de l'appareil, - la réalisation de réparations et de changement de pièces simples, - l'adaptation d'une pièce ou d'un module de remplacement, 	<ul style="list-style-type: none"> - L'installation est vérifiée afin de s'assurer de la sécurité des conditions d'intervention et d'identifier l'élément défaillant. - Les outils de diagnostic et de mesure, notamment numériques, sont correctement utilisés afin de constater la panne et d'émettre des hypothèses sur son origine.
	<p>C.3.2.2 Emettre différentes hypothèses concernant l'origine de la panne de l'ascenseur et la cause de sa défaillance, en s'appuyant sur sa connaissance de la technologie de l'appareil et/ou sur l'examen de la documentation technique du constructeur et en opérant les mesures et tests permettant de les valider ou de les invalider, afin d'en déduire l'intervention technique à conduire pour la résoudre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'une opération de dégagement de personnes bloquées à l'intérieur de l'ascenseur, - la formalisation du rapport de réception des travaux effectués. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les hypothèses formulées quant à l'origine de la panne sont en cohérence avec le constat de défaillance et argumentées. - Les hypothèses formulées s'appuient sur l'exploitation des ressources documentaires disponibles et la mise en œuvre de tests pour les valider/invalider.

	<p>C.3.2.3 Consulter, en présence d'une technologie nouvelle et/ou en cas de difficulté et d'échec de l'identification de l'origine de la panne, les ressources internes de son entreprise (chef d'équipe, technicien aguerri), en leur rendant compte oralement de la situation et en décrivant précisément les caractéristiques de la panne, afin de parvenir à l'identification de la cause du dysfonctionnement et à sa résolution.</p>	<p><i>Conditions de réalisation pour un candidat issu de la formation</i></p> <p>Mises en situation professionnelle reconstituées en centre de formation</p>	<p>- Le raisonnement et la méthode employée pour détecter l'origine de la panne sont pertinents et adaptés à l'intervention.</p> <p>- En cas de non-identification de l'origine de la panne et en présence d'une nouvelle technologie, les ressources documentaires (numériques et physiques) mises à disposition par le constructeur sont identifiées et exploitées.</p> <p>- En cas de non-identification de l'origine de la panne et en présence d'une nouvelle technologie, les ressources internes à l'entreprise à solliciter sont identifiées.</p> <p>- Le descriptif de la panne fait oralement est exprimé de façon claire, compréhensible, avec le langage technique adéquat, et permet à un tiers situé à distance de contribuer à l'identification de la cause de la défaillance.</p>
<p>A.3.3 La résolution immédiate ou différée du dysfonctionnement et la remise en service de l'ascenseur</p>	<p>C.3.3.1 Réparer l'élément défectueux à l'origine de la panne de l'ascenseur, en accomplissant les opérations permettant de remédier au problème identifié, afin d'assurer une remise en service rapide de l'appareil.</p> <p>C.3.3.2 Prévoir la résolution différée de la panne de l'ascenseur, en relevant les caractéristiques nécessaires à une réparation ultérieure, afin de permettre à un technicien ou une équipe d'opérer la réparation et la remise en service de l'appareil.</p> <p>C.3.3.3 Réaliser les tests de fonctionnement et de sécurité avant remise de l'ascenseur aux clients, en s'assurant de la pérennité de la résolution de la panne, afin de garantir des conditions optimales de sécurité.</p>		<p>- L'opération de réparation est réalisée dans les règles de l'art et permet la résolution de la panne, avant remise en service de l'ascenseur.</p> <p>- Selon l'origine de la panne et ses modalités de résolution, la décision de différer la réparation est adéquate et justifiée.</p> <p>- En cas de réparation différée, les informations nécessaires à l'intervention ultérieure sont relevées avec exactitude et exhaustivité.</p> <p>- Les différents tests et réglages préalables à la remise en service de l'appareil sont identifiés, réalisés dans les règles de l'art et l'ascenseur est remis en service en toute sécurité.</p>

<p>A.3.4 La réalisation de réparations et d'améliorations simples sur des éléments de l'ascenseur</p>	<p>C.3.4.1 Réaliser des petites réparations à l'identique et réglages sur des éléments de l'ascenseur, en traitant les observations formulées lors des visites de contrôle réglementaires ou de dépannages antérieurs, afin d'assurer un fonctionnement optimal et conforme à la réglementation de l'appareil.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les observations formulées lors des visites de contrôle périodique sont correctement interprétées et les éléments à réparer ou à régler en conséquence sont identifiés avec justesse. - Les réparations à l'identique et les réglages sont effectués dans les règles de l'art et permettent un fonctionnement optimal et conforme à la réglementation.
	<p>C.3.4.2 Réaliser des travaux d'amélioration ou des adaptations simples sur l'ascenseur, suite à une demande du propriétaire ou à l'obsolescence d'un composant de l'appareil, afin d'assurer son fonctionnement au regard de l'évolution des technologies et du matériel.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le montage ou le remplacement des composants est correctement réalisé et leur fonctionnalité est vérifiée.
<p>A.3.5 Le dégagement d'utilisateur(s) bloqué(s) à l'intérieur de l'ascenseur</p>	<p>C.3.5.1 Dégager la ou les personne(s) bloquée(s) à l'intérieur d'un ascenseur immobilisé, en adoptant à leur égard une attitude rassurante et en leur donnant des consignes précises, afin de les libérer dans le respect des procédures de sécurité.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'opération de dégagement est effectuée dans le respect des procédures de sécurité. - L'attitude adoptée vis-à-vis des personnes bloquées est adaptée à la situation, contribue à les rassurer et garantit leur sécurité avec des consignes claires et compréhensibles. - L'opération de dégagement est réussie.
<p>A.3.6 L'établissement d'un rapport de réception des travaux ou réparations de maintenance curative opérés sur l'ascenseur</p>	<p>C.3.6.1 Etablir le rapport de réception des travaux ou réparations opérés sur l'ascenseur, en spécifiant les dates, les travaux effectués, ainsi que les modifications faites et les pièces changées, afin de permettre le déclenchement de la facturation de la prestation et d'assurer le suivi de la maintenance et des garanties de l'appareil.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport de réception des travaux ou opérations est réalisé de façon conforme et comporte un niveau d'information suffisant et des informations exactes.